

# Rapport annuel 2021

Médecine du Travail



Service de Médecine du travail du Personnel de Nantes Université

# Sommaire

**I - Fiche signalétique du service**

**II - Population surveillée**

**III - Activités cliniques**

**IV - Actions sur les lieux de travail**

**V - Autres actions (enquêtes, formations, liaison, réunions...)**

**VI - Conclusion et plan d'actions**

## **I - Présentation du service**

**Service de Médecine du travail de Nantes Université**

**Nantes Université**

**110 Boulevard Michelet**

**B.P. 32 239**

**44 322 NANTES - Cedex 3**

Tel : 02 40 37 10 80

[mppu@univ-nantes.fr](mailto:mppu@univ-nantes.fr)

[secretariat-mppu@univ-nantes.fr](mailto:secretariat-mppu@univ-nantes.fr)

### **Médecins du travail : 2 E.T.P**

**Docteur Anne-Sophie ADDOU, directrice du service.**

Contractuelle CDI, Quotité : 100%

Tel : 02 40 37 10 83

[anne-sophie.addour@univ-nantes.fr](mailto:anne-sophie.addour@univ-nantes.fr)

**Docteur Manuèle BOUCHET**

Contractuelle CDI, Quotité 100%

Tel : 02 40 37 10 84

[manuele.bouchet@univ-nantes.fr](mailto:manuele.bouchet@univ-nantes.fr)

### **Infirmière de Santé au Travail : 1 E.T.P**

**Chantal de BARBEYRAC**

Fonctionnaire titulaire Éducation Nationale, Quotité 100%

Tel : 02 40 37 10 82

[chantal.de\\_barbeyrac@univ-nantes.fr](mailto:chantal.de_barbeyrac@univ-nantes.fr)

### **Secrétaire médicale : 1 E.T.P**

**Guylaine LEROY**

Fonctionnaire titulaire, quotité 100%

Tel : Tel : 02 40 37 10 80

[guylaine.Leroy@univ-nantes.fr](mailto:guylaine.Leroy@univ-nantes.fr)

Chantal DE BARBEYRAC et Manuèle BOUCHET ont exercé leur activité à deux jusque mi-mai 2021 puis l'arrivée de Anne-Sophie ADDOU, médecin du travail, a complété l'équipe médicale.

## **Locaux**

- 2 bureaux de médecins
  - Bureau de l'infirmière de santé au travail avec salle de soins
  - Un secrétariat
  - Une salle d'attente
  - Une petite pièce aveugle de 4 m<sup>2</sup> environ, pour les archives
  - Une petite salle de repos de 8 m<sup>2</sup>, partagée avec le SUMPPS., très insuffisante pour le nombre d'agents
  - 1 bureau pour l'assistant social, arrivé en octobre 2021, et rattaché hiérarchiquement à la DDSPS
- Ces locaux sont exigus pour accueillir un stagiaire ou un interne.

Reprise des éléments des rapport de Rotalier. Questionner la présidence.

## **Cabinets secondaires**

### ***Lieu des consultations :***

- Dans les I.U.T. de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon.
- A l'infirmierie du C.U.D. (Centre Universitaire Départemental) pour l'INSPE de La Roche-sur-Yon et de l'IUT de La Roche-sur-Yon.
- A l'infirmierie de l'INSPE du Mans.
- Dans une pièce non spécifique à l'INSPE de Laval.
- Dans un local dédié, dévolu à la MPPU, (poste de secours modifié) de l'École Centrale.
- Dans un bureau médical à l'IMT
- L'infirmierie du CUD de La Roche-sur-Yon est sur-occupée, le planning est compliqué à mettre en place avec les différents occupants.

## **II - Population surveillée :**

2.730 fonctionnaires affectés dans l'établissement

1.965 contractuels recrutés par l'établissement

3.453 vacataires

6 agents CNRS sur Saint-Nazaire

446 personnels de l'école centrale

16 personnels des voies navigables

176 agents de l'IMT

### III - Activité clinique

#### 1. Visites médicales

L'activité médicale a été impactée par la crise sanitaire avec suspension des consultations en début et en fin d'année 2021.

Pourquoi cet écart entre prescrit et réel ?

Disponibilités ?

Visites médicales	Dr AS ADDOU	Dr M. BOUCHET	Chantal DE BARBEYRAC
Convoqués	570	298	272
Absents	201	60	92
Présents	369	197	180
Visites extérieures	89 IMT, 3 Voies Navigables de France, 2 CNRS	41 Ecole Centrale de Nantes	
Visites totales	458	238	

Les absences sont assez nombreuses mais nous n'avons pas la connaissance des disponibilités des agents au moment de la convocation. Une réflexion est à mener sur ce sujet. Nous rappelons que certaines visites sont obligatoires et non réalisées à ce jour du fait de la crise sanitaire, d'une gestion difficile des convocations, d'une absence des agents.

Et donc ?

**Les conclusions des visites** : Apte, apte avec restrictions ou aménagement de poste, inaptitude temporaire.

**Restrictions et aménagement de poste** portent sur le temps de travail, la pression temporelle, des demandes de mobilité, l'organisation du travail, l'interdiction de contact avec des produits chimiques, l'achat de matériel de bureau, l'adaptation de poste pour travailleur handicapé....

Et donc ? Au delà du listing ?

#### 2. Surveillance Médicale Particulière

Ces surveillances médicales sont soumises à une évaluation médicale parfois plus rapprochée avec prescription de bilan médical ou suivi médical. La connaissance des postes de travail prend toute sa place afin de mettre en lien l'activité professionnelle des agents, les risques et l'individu.

La liste des agents exposés n'est pas communiquée à la M.P.P.U. Nous ne pouvons donc quantifier ces expositions ou risques.

Un travail avec les différentes UFR est à mettre en place.

???

SIR non exhaustif
Risque chimique (CMR, ACD, nanoparticules...)
Radiations ionisantes cat. A (exceptionnel) et B
RPS
Electrique
Biologique
Laser ; hyperbare
Engins de manutention
Manutentions
Grossesse
Handicap
Suivi amiante
AES

### 3. Quelques exemples de motifs de consultation et retentissement au travail

#### a) RPS et TPS

##### Les facteurs de risques retrouvés à l'université (non exhaustif) :

- Charge de travail due à l'augmentation de l'activité dans certains secteurs, absences non remplacées, épidémie Covid, augmentation des projets, mauvaise répartition de la charge de travail...
- Intensification du travail, pression temporelle
- Gestion des mails et autres réseaux de communication (zoom, sms, WhatsApp...), réunions...
- Gestion du télétravail et travail en présentiel. Travail hybride
- Relations Enseignants-chercheurs et Biatss parfois tendues (gestion des emplois du temps, absences, réservations des salles avec taux d'occupation des salles important ...)
- Augmentation du nombre de contractuels : précarité, relations titulaires/contractuels parfois tendues : formation des contractuels pour une courte période à renouveler
- Manque de reconnaissance, manque de repères hiérarchiques
- Recherche de financements, concurrence

...

##### Conséquences (non exhaustif) :

- Arrêt maladie
- Conflits
- Stress, épuisement professionnel....
- TMS, troubles du sommeil, addictions, prises médicamenteuses...

#### b) Télétravail

Augmentation du nombre de conventions et du nombre de jours de télétravail. La prescription de télétravail par le médecin du travail est réalisée lorsque l'agent a des problèmes de santé. Une augmentation des demandes hors charte a été exponentielle après le confinement. Les raisons évoquées en dehors des pathologies : meilleure concentration, temps de trajets, difficultés de déplacement, gestion vie professionnelle/vie privée. Nous rappelons que le médecin ne statue sur le télétravail que lors de problèmes de santé, et c'est au manager de favoriser ou non le télétravail en fonction des nécessités de service.

Fuite ?

#### c) Troubles musculo-squelettiques

Le télétravail a engendré des TMS. A surveiller.

Lesquelles ?

#### d) Autres

Découverte ou suivi d'hypertension, d'infarctus du myocarde, d'accidents vasculaires

Découvertes de pathologies hormonales (thyroïde)

Rhumatismes et toutes les pathologies du vieillissement (presbycusies notamment), avec ou sans retentissement professionnel

Problèmes de vision invalidants

Pathologies neurologiques, apparentes ou non, notamment les algo-neuro-dystrophies

#### 4. Vaccinations

Nature vaccinations	
Grippe	600
Vaccination Covid	1000
Divers	20
Total	1620

### IV - Action sur les lieux de travail (AMT)

#### 1. AMT du Dr ADDOU

- Rencontre de quelques directeurs suite à l'arrivée du Dr AS ADDOU
- Visite de Polytech Nantes
- Etude de poste sciences
- Etude de poste DRH
- Etude poste IUT de Nantes pour aménagement de poste
- Visite de l'IUT de Saint Nazaire
- Etude de poste de l'IMT pour aménagement de postes et conseil ergonomique
- Etude de poste IRS UN suite à TMS
- Etude de poste avec le conseiller de prévention sur le site de sciences

#### 2. AMT du Dr Bouchet

- Visite de poste INSPE de Nantes et étude ergonomique d'un poste de travail suite à des TMS ayant abouti à une réorganisation de son poste de travail.
- BU lettres : visite suite à des plaintes d'irritation liées à l'empoussièrement des locaux et des nuisances sonores pendant les travaux de rénovation ayant abouti à une prise en charge par la DPIL. Il est important que les agents soient prévenus de l'avancée des travaux avec mise à disposition des EPI.
- BU droit sciences éco : aménagement des postes de travail suite à TMS
- STAPS : aide à l'installation au poste de travail
- IUT de La Roche-sur-Yon : visite de site avec le conseiller de prévention suite à un accident de travail
- UFR pharmacie : aménagement de poste et travail sur l'organisation du travail suite à gêne visuelle et TMS
- Visite du laboratoire SMEREN avec le CHSCT de ECN

#### 3. AMT de Madame DE BARBEYRAC (IST)

7 Aménagements de postes suite à des TMS

### V - Autres actions (enquêtes, formations, liaison, réunions...)

- Participation aux réunions du comité médical et de la commission de réforme
- Participation au DASIC une fois par mois
- CHSCT de site et CHSCT centraux
- Réunion enquête FLCE (RPS)
- Réunions avec la DRH sur le handicap
- Réunion Cap emploi 44
- Réunion ISST
- Réunions AGS, CSU, comité sanitaire... (réunions liées à la direction du service)
- Réunions avec la DDSPS sur différents thèmes

- Réunion annuelle de prévention d'Arronax, formation par IRSN avec présentation de l'anthropométrie
- Réunion avec l'informaticien sur le choix d'un nouveau logiciel
- Participation à la formation des assistants de prévention
- Point situations avec la psychologue et l'assistante sociale jusqu'en juillet 2021, départ de l'assistante sociale en juillet et remplacement par Monsieur Senam TAY en octobre 2021

## **VI - Conclusion et plan d'actions**

L'activité de la MPPU comme l'année dernière a été fortement impactée par la crise sanitaire et par l'arrivée tardive d'un nouveau médecin du travail.

### **Plan d'actions :**

- Réorganisation du service avec gestion des convocations plus efficace : nouveau logiciel en attente, souhait d'intervention des responsables de proximité, révision de nos plannings
- Souhait d'accueillir un interne en médecine de travail
- Développement des études de postes et visites de locaux pour l'évaluation des risques et les actions de prévention à mettre en place
- Mise en place des fiches d'entreprises et travail avec la DRH sur les personnes à suivi médical renforcé
- Action sur les FIE (fiches individuelles d'exposition) en partenariat avec l'ingénieur en prévention des risques de la DDSPS
- Travail collectif sur les RPS avec la DDSPS
- Participation aux projets de construction ou d'aménagement de locaux dans le but d'éviter en amont les problèmes ergonomiques

### **Conclusion :**

Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur et des salariés tant sur la santé mentale que physique, sur l'organisation du travail, sur les risques professionnels... Il doit donc être associé à l'ensemble des actions de prévention, en lien avec les autres acteurs de la prévention de l'établissement.

Grâce à son expertise, il peut alerter sur certaines situations individuelles et collectives. La connaissance des postes, des univers de travail, des relations de travail et des individus est nécessaire pour poser un diagnostic en vue de traiter au mieux la situation.

L'articulation et les échanges constructifs entre acteurs de prévention est donc importante et à améliorer.